

HORS-SERIE N°1

La CGT Matmut vous propose, durant ces prochains mois, des tracts spécifiques pour connaître le fonctionnement syndical et des instances sociales, clés de voûte de la défense de l'intérêt des salariés dans l'entreprise.

QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT ?

Le syndicat a pour objet l'étude et la défense des droits, ainsi que les intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des salariés.

Ce sont les adhérents qui définissent les orientations syndicales et qui élisent les responsables syndicaux.

Le nombre d'adhérents du syndicat détermine les moyens financiers dont il dispose pour faire appel par exemple à un avocat lors de procédures juridiques.

Le syndicat agit dans toutes les dimensions :

- Au sein de **l'entreprise** : pour la défense des salariés Matmut ;
- au niveau **local** : des unions locales et départementales sur tout le territoire, regroupant plusieurs professions ;
- par **branche professionnelle** : par exemple : fédération banque/assurance , fédération action sociale, fédération de l'agro alimentaire etc... Chaque fédération a pour rôle de défendre les valeurs et revendications de la CGT au niveau inter entreprises. Les représentants de la fédération CGT banque assurance négocient la **convention collective** des assurances avec le syndicat patronal ;
- Au niveau **national** : c'est la direction générale de la CGT (élue par une commission exécutive représentative des adhérents) qui négocie avec l'État et/ou les organisations patronales (MEDEF, CGPME...). Les confédérations syndicales sont obligatoirement **consultées par le gouvernement** sur tout projet de loi impactant les relations salariales, l'emploi ou la formation professionnelle ;

Le syndicat est une organisation groupant, sur la base de la libre adhésion, des personnes en vue d'assurer la défense de leurs intérêts.

Le syndicat est doté de la personnalité civile, c'est-à-dire de la capacité juridique d'agir comme une personne physique, d'acquérir des biens, de conclure des contrats, d'agir en justice.

Les syndicats assurent également la gestion des organismes dits "paritaires" : en nombre égal, représentants des salariés et représentants des employeurs administrent les organismes gestionnaires de **l'assurance maladie**, des **allocations familiales**, de **l'assurance chômage** ou encore des **retraites**.

Les **conseillers prud'homaux** sont nommés parmi les syndicats.

A SAVOIR

La présence syndicale n'est pas égalitaire entre tous les syndicats mais dépend uniquement des résultats des **élections professionnelles** qui ont lieu dans les entreprises et la fonction publique **tous les 4 ans.**

Le degré d'importance de chaque syndicat au niveau des branches de métier et au national dépend des résultats additionnés lors des élections professionnelles de chaque entreprise.

Voter pour un syndicat dans son entreprise c'est le seul moyen de lui permettre d'exister au sein de l'entreprise, mais aussi au niveau de la branche professionnelle des assurances et nationalement.

UN PEU D'HISTOIRE POUR SE RAPPELER DU PLUS IMPORTANT : LA MAJORITÉ DES PROGRÈS SOCIAUX ONT ÉTÉ OBTENUS PAR LA LUTTE

Au 19e siècle, un homme gagne en moyenne 2 francs par jour, la femme un franc, les jeunes de 12 à 16 ans 75 centimes, et les enfants de moins de 12 ans 45 centimes, cela pour des journées de douze, quatorze, voire seize heures.



DATES DE CRÉATION DES SYNDICATS :

- 1895 : création de la Confédération Générale du Travail CGT
- 1919 : création de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens CFTC cftc
- 1944 : création de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres CFE CGC
- 1964 : création de la Confédération Française Démocratique du Travail CFDT
- 1968 : création de Force Ouvrière FO

1868 : autorisation des assemblées de travailleurs ;
1864 : suppression du délit de coalition et de grève ;
1884 : Légalisation des syndicats professionnels ouvriers et patronaux
1891 : Première célébration de la journée d'action du 1er mai pour revendiquer la journée de 8H et l'augmentation des salaires. Les manifestants font face au service d'ordre qui reçoit l'ordre de tirer sur la foule tuant 9 personnes et en blessant 35 ;
1895 : création de la confédération générale du travail, premier syndicat en France (CGT)
1919 : journée de 8 heures ;
1936 : À La suite de grands mouvements sociaux et de 10 ans de revendications par la CGT : augmentation des salaires de 30 %, généralisation des conventions collectives, reconnaissance des libertés syndicales, institution des délégués du personnel, 2 semaines de congés payés, semaine de 40 heures ;

1945 : création de la Sécurité Sociale et du Comité d'Entreprise par Ambroise Croizat, ministre et secrétaire général de la CGT métallurgie ;
1947 : création des Comités d'Hygiène et de sécurité, nationalisation de l'énergie, des chemins de fer, de Renault.
1956 : Conquête de la troisième semaine de congés payés ;
1968 : grèves générales permettant l'obtention de : la 4eme semaine de congés payés ; l'augmentation de +35 % du SMIG, l'augmentation des Salaires du secteur privé et du public, la réduction de la durée du travail, création des droits syndicaux (heures de délégation) ;
1982 : semaine de 39 heures, 5eme semaine de congés payés, Retraite à 60 ans, Obligation de créer des CHSCT dans les grandes entreprises ; 1982 à 1991 : renforcement des moyens d'actions du CHSCT et du CE

